

REUNION NEGO DU 26.04.2023 TEMPS DE PAUSE

Proposition de la direction :

- ⇒ Un paiement rétroactif de 6 mois sur le temps de pause versé en septembre 2023.
- ⇒ A compter du 1 janvier 2023, l'entreprise accepte de rémunérer les 30 minutes de pause.
- ⇒ Le paiement de la pause commencera à partir de juin 2023.
- ⇒ Le paiement du temps de pause de janvier 2023 à mai 2023 sera versé sur la paie du mois de septembre 2023.
- ⇒ La demi-heure de pause sur le quart de nuit ne sera pas majorée.
- ⇒ Mise en place d'une pointeuse (les conditions seront discutées lors d'une réunion du CSE courant du 2^{ème} semestre 2023).

En contrepartie :

- ⇒ Suppression de l'indicateur coût/caisse pour le calcul du Booster.
- ⇒ Pour les cadres, l'effet multiplicateur sera supprimé et remplacé par 3 nouveaux indicateurs.
- ⇒ Les 5 jours de RTT (habillage/déshabillage) seront à l'initiative de l'employeur, les jours qui n'auront pas été planifiés au plus tard le 31 octobre reviendront à l'initiative du salarié.
- ⇒ Alignement sur tous les sites en ce qui concerne les éléments variables, cela signifie une perte pour Grigny sur les heures SUP payées de nuit.
- ⇒ Les salariés postés ne pourront pas bénéficier des autres mesures salariales qui pourraient être mises en place par l'entreprise au courant de l'année 2023 (hors augmentations salariales éventuellement accordées dans le cadre de la NAO).

Ajustement des pratiques salariales :**Maintien des heures de nuit**

		CLAMART	GRIGNY	MARSEILLE	TOULOUSE
Maintien des heures de nuit	RTT JE cyclé	oui	oui	oui	oui
	RTT JI (pris dans le cycle)	oui	oui	oui	oui
	RTT JI (non pris dans le cycle)	non	non	non	non
	RTT JH/JD initiative Employeur	oui	oui	oui	oui
	RTT JH/JD initiative Salarié	non	non	non	non
	Récup	non	non	non	non
	COR	oui	oui	oui	oui
	RCN	oui	oui	oui	oui
Maintien des EVP hors prime panier	RTT JE cyclé	oui	oui	oui	oui
	RTT JI (pris dans le cycle)	oui	oui	oui	oui
	RTT JI (non pris dans le cycle)	non	non	non	non
	RTT JH/JD initiative Employeur	oui	oui	oui	oui
	RTT JH/JD initiative Salarié	non	non	non	non
	Récup	non	non	non	non
	COR	oui	oui	oui	oui
	RCN	oui	oui	oui	oui

FO A DE NOUVEAU INDIQUÉ À LA DIRECTION QU'ELLE N'ACCEPTE PAS DE CONTREPARTIS CAR CES RÉUNIONS FONT SUITE A UNE DÉCISION JURIDIQUE FAVORABLE POUR LES SALARIÉS

FO SOUHAITE AVOIR VOTRE AVIS !

**LA PROCHAINE RÉUNION
AURA LIEU LE 9 MAI
2023**

NOTRE MAIL FOCOCACOLA@GMAIL.COM